



Année scolaire 2016-2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE du 1^{er} trimestre

ÉCOLE MATERNELLE GAUDI

COMMUNE : PONTEILLA

Date de la réunion : Mardi 8 novembre 2016 à 17h30

Présents		Absents (Préciser si excusé)
Municipalité	Madame Gracia-Boxède Cécile – Adk=jointe chargée des écoles Monsieur PUNTUNET Nicolas - DGS Mademoiselle REGBI Julie – adjointe TAP	Monsieur le Maire excusé
Éducation nationale		
Nicole BALAYER, Marie-Hélène CASTELL, Christine FAISANS, Lucile VITALIS Madame Deviu Michèle DDEN		Mr Guy BILLES - IEN (excusé) Mr LARDEZ Dimitri (excusé)
Parents d'élèves		
Benoît MONDY, Christophe SERRA, Julien BERTHELEMY, Pierre BLONDEL		Julien BERTHELEMY (excusé)
Autres		
Mesdames Catherine CUTZACH Atsem et Sylvie TAILLADE déléguée syndicale		

Ordre du jour

Présentation des participants à l'assemblée.

1 – Remarques éventuelles sur la proposition de procès-verbal du précédent conseil d'école (voir document distribué)

2 – Règlement intérieur de l'école (voir document distribué)

3 - Effectifs au 11/10/2016 et organisation pédagogique.

GS 2011	MS 2012	PS 2013	TPS 2014	TOTAL
26 14 chez Mme Vitalis 12 chez Mme Balayer	29 15 chez Mme Faisans 14 chez Mme Castell	33 8 chez Mme Vitalis 9 chez Mme Balayer 7 chez Mme Faisans 9 chez Mme Castell	Aucun TPS scolarisé à ce jour Rentrée de TPS en Janvier 2017	88

4- Sécurité

Exercice de sécurité « incendie » (26 septembre 2016) et exercice PPMS « attentat » (18 octobre 2016)

Signalement d'éléments à risque : sol dans la salle de motricité – sol couleur cour de récréation

5- Festivités de Noël : organisation

Achat des cadeaux aux enfants de l'école maternelle.

6- Sorties et animations prévues pour l'année scolaire

7- Travaux réalisés durant l'été 2016 et à venir

8 - Questions diverses posées par les représentants des parents (ces questions seront traitées de préférence au fur et à mesure de leur possibilité d'insertion dans l'ordre du jour)

Questions diverses

Voici une question que nous souhaiterions voir figurer à l'ordre du jour:

Nous avons constaté que Cathy CUTZACH, ATSEM de la classe de Mme Faisans, n'était plus depuis plusieurs semaines dans cette classe et que chaque jour une ATSEM différente était affectée dans cette classe.

Nous pensons qu'il s'agit là d'une situation qui perturbe les élèves et le fonctionnement de cette classe.

Nous souhaiterions savoir si la situation n'est que passagère, sinon qu'elle solution est envisagée ?

Madame la directrice ouvre la séance en précisant que la question des parents serait examinée en début du conseil d'école afin de libérer Mr Puntunet qui a d'autres impératifs.

1. Remarques sur la proposition de procès-verbal du précédent conseil d'école : le compte rendu du dernier conseil d'école est approuvé par tous.

2. Règlement intérieur de l'école :

Modification des horaires des naps : pour l'année scolaire 2016/2017, les naps se dérouleront les mardis et vendredis de 15h45 à 17h15.

3. Questions parents (voir questions diverses) :

Madame la directrice relate l'historique des faits. Mesdames Cutzach et Faisans travaillent ensemble depuis 3 ans. Cette année, Mme Cutzach a exprimé son mal-être dans son rôle d'atsem dans cette classe et sa difficulté à collaborer avec Mme Faisans. De ce fait, une décision a été prise : par roulement les autres atsems iront travailler dans cette classe durant une semaine. Madame la directrice précise que les enfants connaissent toutes les atsems puisqu'elles interviennent dans le temps de surveillance de la sieste à tour de rôle. Elle est consciente que cette solution ne satisfait personne mais c'est la seule qui a été trouvée dans l'urgence. Elle précise que la situation devient compliquée quand la complicité entre deux professionnels

disparaît.

Elle demande si Mesdames Cutzach et Faisans ont quelque chose à ajouter, la réponse est « non ».

Prise de parole de Mr Puntunet responsable des agents de la mairie : il précise qu'en raison de sa profession, il a un rôle de protection de la santé de ses agents. Il renouvelle son soutien aux atsems et précise que Mme Cutzach est une atsem exemplaire. Il évoque la souffrance au travail et réitère son rôle de protection du personnel. Il soutient Mme Castell dans le choix de l'organisation qui a été fait.

Prise de parole de Mme Taillade, référente des atsems, déléguée syndicale :

Elle précise qu'un courrier a été envoyé à Monsieur le Maire et à Monsieur l'Inspecteur de la circonscription du Ribéral.

Elle lit un texte élaboré par l'ensemble des atsems de l'école. Le texte rappelle le rôle des atsems qui est un rôle d'assistance et de collaboration avec l'enseignante. Il insiste sur le climat de classe qui émane de l'entente entre ces deux professionnels.

Le texte précise que dans la classe de Mme Faisans le climat de classe n'est pas satisfaisant. Les atsems ne peuvent faire preuve d'initiative, il n'y a pas de dialogue entre les adultes, elles ne participent pas à la préparation de la classe peu de tâches leur étant confiées.

Mme la directrice donne un droit de réponse à Mme Faisans, celle-ci ne souhaite pas s'exprimer, elle précise qu'elle découvre tout cela et qu'elle demandera conseil pour répondre.

Prise de parole des parents :

Ils pensent que la situation crée de l'insécurité et que l'organisation est compliquée. Ils évoquent le manque de stabilité et de continuité pour leurs enfants. Les PS ont du mal à comprendre la situation. Ils déplorent le manque d'information de l'école. Ils auraient souhaité être informés du changement d'atsem. Peut-être faut-il faire appel à des professionnels pour gérer une situation de crise ?

Mr Mondy précise que seul l'Inspecteur est apte à juger de ce qui se passe dans une classe.

Mme Deviu (DDEN) pense que cette situation n'est pas idéale mais qu'elle n'est pas aussi perturbante que cela pour les enfants.

Mme Cutzach précise qu'en 17 ans de carrière elle n'a pas vécu une telle situation.

4. Effectifs – voir tableau

Les prévisions que doit réaliser Mme la directrice avant le 20 novembre sont délicates, les lotissements prévus sont en cours de construction. Mais la Municipalité ne parvient pas à connaître à l'avance la composition des familles qui vont s'installer sur notre village.

5. Sécurité – voir pièces jointes

Lecture du compte-rendu de l'exercice PPMS attentat/intrusion. Le problème réside dans la manière de donner l'alerte. Mr Avon, policier municipal ayant assisté à l'exercice, a trouvé sur catalogue un système pouvant convenir. Mme Gracia-Boxède va demander un devis.

6. Festivités de Noël

La mairie propose un spectacle de magie pour le jeudi 15 décembre. Elle décidera, dorénavant, du choix du cadeau de Noël pour les enfants et les élus participeront à la distribution des cadeaux après le goûter et chants de Noël. du vendredi 16 décembre au matin.

7. Sorties – voir tableau en pièce jointe

8. Travaux : Voir liste en pièce jointe

L'équipe enseignante remercie la mairie pour les travaux effectués : sol souple dans la cour et nouveau jeu.

La secrétaire de séance	La Directrice
BALAYER Nicole	CASTELL Marie-Hélène

EXERCICE Annuel de mise à l'abri

Toute crise se prépare et nécessite une sensibilisation de tous les acteurs ainsi que des exercices d'application.

Ecole Maternelle GAUDI - PONTEILLA

Troisième exercice Vendredi 4 novembre 2016 - 9h45

Mise à l'abri provisoire en cas d'attentat/intrusion - dans l'attente d'une possibilité d'évacuation vers l'extérieur ou de l'arrivée des secours.

Invité à cet exercice : Mr Johan AVON en sa qualité de policier municipal.

DEROULEMENT DE L'EXERCICE

1/ Classe de Mme FAISANS en salle de motricité : son Atsem la rejoint. Refuge choisi : les sanitaires pour enfants de la cantine, porte fermée à clé. Un oubli : fermer à clé également la porte de la salle de motricité côté dortoir pour freiner la progression des intrus.

2/ Classe de Mme CASTELL : refuge dans les sanitaires pour enfants situés entre deux classes, les portes donnant sur les classes sont fermées à clé. Un oubli : fermer aussi les portes donnant sur l'extérieur des deux classes concernées pour freiner la progression des intrus.

3/ Classe de Mme BALAYER : confinement également dans les sanitaires pour enfants situés entre deux classes, les portes d'accès aux classes sont fermées à clé. Les adultes doivent penser à fermer à clé toutes les portes, cela étant susceptible de freiner la progression des intrus un moment.

4/ Classe de Mme VITALIS : Cette possibilité de sortie est envisagée : les adultes font sortir les élèves de la classe et les conduisent dans le bloc d'hygiène du personnel de la cantine (deux petites locaux avec lavabo, douche et toilettes).

Toutes les portes sont fermées à clé : entrée cantine côté jardin - porte cantine - porte bloc d'hygiène.

IL y a aussi la possibilité de rester confiné dans les sanitaires des enfants entre les deux classes puisque nous avons constaté que deux classes et les quatre adultes peuvent y contenir, du moins un moment pas trop long en attendant l'arrivée des secours éventuels

CONCLUSIONS :

* Le problème rencontré lors de cet exercice est bien le moyen de donner l'alerte.

Comment avertir les collègues des autres classes d'un danger si la sortie dans la cour de récréation centrale est impossible ?

- Les téléphones portables ? Les enseignantes et les Atsems n'ont pas toujours leur téléphone sur elles en classe quand elles travaillent avec les enfants !

- Le sifflet ? Il faut sortir pour avoir des chances d'être entendu et encore ! peu sûr !

- Nous pensons peut être à une alarme assez forte, différente de l'alarme incendie bien sûr, et que l'on pourrait déclencher de toutes les salles de l'école. Il serait en effet impossible, en cas d'intrusion hostile, d'aller dans le bloc de la tisanerie pour déclencher l'alarme !

* Les adultes doivent penser à fermer à clé toutes les portes, cela étant susceptible de freiner la progression des intrus un moment.

Cet exercice a amusé les enfants qui ont adoré jouer à cache-cache avec leur enseignante et leur Atsem. Ils ont observé le plus grand silence !

Compte Rendu rédigé par Mme Castell

Exercice d'évacuation Ecole maternelle GAUDI
rue des Vignes à Ponteilla.

Le lundi 26 septembre 2016
à 9h50

10H : trois enseignantes et leurs élèves sont en classe, une enseignante se prépare à aller en salle de motricité.

Tout le monde évacue dans le calme. Il faut un peu plus de 2mn pour regagner le parking où les enfants sont rassemblés.

Les enseignantes prennent le registre d'appel, les mallettes PAI et les mallettes de soins, les clés du portail accrochées près de la porte de sortie de chaque classe lors de l'évacuation de la salle.

Les atsems sortent en premier, les enseignantes s'assurent qu'aucun enfant ne soit resté dans les bâtiments et ferment les portes, à l'exception d'une salle de classe restée ouverte.

On compte les enfants arrivés sur le parking.

La sonnerie d'alarme a été déclenchée par les services municipaux, les enseignantes étant sous l'effet de la surprise.

Résultat tout à fait satisfaisant en ce qui concerne les réactions humaines.

A signaler : le temps d'évacuation a été un peu plus long qu'à l'habitude. Il y a eu un temps d'hésitation car la sirène n'a pas bien fonctionné. Soulignons à nouveau le fait que le signal d'alerte est peu audible.

Les boîtiers d'alarme sont situés dans chaque sanitaire entre deux classes. Il faudrait envisager de déplacer les boîtiers d'alarme et d'en placer un dans chaque classe. Cela avait été déjà signalé depuis octobre 2013.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MATERNELLE DE PONTEILLA novembre 2015

1. ADMISSION ET INSCRIPTION

Les enfants de 2 ans révolus, dont l'état de développement général et de maturation physiologique constaté par un médecin est compatible avec la vie collective en milieu scolaire, peuvent être admis dans la limite des places disponibles à l'école.

L'inscription est enregistrée par la directrice sur présentation d'une fiche individuelle d'état civil, d'un certificat médical pour les moins de 3 ans, d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations pour son âge, d'un certificat d'inscription délivré par le maire (l'enfant domicilié dans la Commune est prioritaire sur celui de la commune voisine). Aucune discrimination ne peut-être faite pour l'admission d'enfants étrangers conformément

aux principes du Droit. En cas de changement d'école, un certificat de radiation sera présenté.

2. VIE SCOLAIRE

A. Fréquentation

L'inscription implique l'engagement pour la famille d'une bonne fréquentation, souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant, le préparant ainsi à recevoir la formation donnée à l'école primaire. A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits et rendu à sa famille.

B. Horaires

LUNDI-MARDI- JEUDI –VENDREDI **Matin : 8H45-12H** **MERCREDI 9H-12H**
Après-midi : 13H45-15H45

C. Sanction

Un enfant momentanément difficile pourra être isolé sous surveillance dans la classe pendant le temps nécessaire, très court, à lui faire retrouver un comportement compatible avec la vie de groupe. Quand le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon permanente le fonctionnement de la classe et traduit une évidente inadaptation au milieu scolaire, la situation de l'enfant doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative auquel le médecin chargé du contrôle médical scolaire et le psychologue scolaire participeront. Une décision de retrait provisoire peut être prise par la directrice après un entretien avec les parents et en accord avec l'I.E.N. Dans ce cas, des contacts fréquents doivent être maintenus entre les parents et l'école de façon à permettre sa réinsertion dans les meilleurs délais.

D .Vie scolaire

L'enseignant(e) et le personnel chargé de l'encadrement scolaire s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui traduirait de sa part indifférence ou mépris vis à vis de l'élève ou de sa famille. De même, les élèves, comme leur famille, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant(e) ou du personnel chargé de l'encadrement scolaire et au respect dû aux familles de ceux-ci. Les locaux, le mobilier et le matériel scolaire bénéficieront de la même considération.

L'école s'attachera à faire respecter par tous et partager aux élèves les valeurs de la République. En annexe, la « Charte de la laïcité à l'école »

3. USAGE DES LOCAUX

A. Responsabilité

L'ensemble des locaux scolaires (y compris la cour) est confié à la directrice, responsable de la sécurité des personnes et des biens, sauf lorsqu'il est fait application des dispositions de l'article 25 de la loi n°83-663 du 27/07/1983 qui permet au Maire d'utiliser, sous sa responsabilité, après avis du conseil d'école, les locaux scolaires pendant les heures au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.

B. Hygiène

Au service obligatoire et quotidien de nettoyage et d'aération, s'ajoute une pratique d'ordre et d'hygiène permettant aux enfants d'être encouragés au maintien d'une école dans un état constant de propreté. Dans la classe, le personnel spécialisé de statut communal est chargé de l'assistance au personnel enseignant .Les parents veilleront à garder leur enfant malade ou fiévreux à la maison. Ils signaleront tout motif d'absence à l'enseignant ou laisseront un message sur le répondeur téléphonique au 04.68.53.58.29. Aucun médicament ne sera administré par l'enseignant et le personnel chargé de l'encadrement scolaire. Tout enfant malade en classe sera remis à sa famille. En cas d'accident, la directrice ou l'enseignante prendra les mesures d'urgence qu'elle estime nécessaire.

Exceptionnellement, certains médicaments pourront être administrés aux enfants présentant des maladies chroniques dont les manifestations peuvent être inattendues ou subites. Les parents doivent en faire la demande écrite et accompagner celle-ci de la prescription médicale correspondante. Dans ce cas-là, un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place.

Il est rappelé que la loi interdit de fumer dans des lieux publics. Les adultes s'abstiendront de jeter des mégots aux abords de l'école afin que les enfants ne soient pas en contact avec des mégots poussés par le vent dans la cour de récréation.

Pour éviter toute méprise lors de la distribution du goûter de l'après-midi à la garderie, celui-ci sera porté dans un sac marqué des nom et prénom de l'enfant. Il en sera de même pour les vêtements et mouchoirs.

L'école maternelle est un lieu où tout est mis en œuvre pour que l'épanouissement de l'enfant y soit favorisé, y compris par la fréquentation d'ateliers où on se salit.

4. SECURITE

A. Dispositions particulières

Les mouvements d'ensemble se feront dans l'ordre et dans le calme.

Les objets tranchants ou pointus sont interdits. Le port d'objets de valeur est placé sous l'entière responsabilité des parents.

Les chiens même tenus en laisse ne doivent pas pénétrer dans l'école.

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à l'intérieur des locaux et non devant la grille d'entrée. Aux heures de sortie, les parents reprendront leurs enfants dans les classes.

B. Evacuation

Un plan d'évacuation de l'immeuble sera affiché. Un registre de sécurité est prévu avec les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu.

5. ASSURANCES SCOLAIRES

Ne pourront participer aux sorties scolaires que les enfants couverts par une assurance garantie individuelle accidents en complément de l'assurance responsabilité civile

6. SURVEILLANCE

La surveillance de l'ensemble du groupe des enfants est constante.

A. Accueil et remise des élèves

Les enfants sont remis soit au service d'accueil (garderie) soit au personnel enseignant.

En cas d'absence d'un enseignant, l'accueil des élèves dont les deux parents travaillent se fait dans les autres classes.

A la fin de chaque demi-journée, les parents, ou tout adulte nommément désigné par eux (par écrit) et présenté à l'enseignant, les reprennent aux heures fixées ci-dessus. Dans le cas où l'enfant doit être repris par un frère ou une sœur (mineur), les parents remettent auparavant une autorisation écrite à l'enseignant de la classe. L'exclusion temporaire d'un enfant pour une période ne dépassant pas une semaine peut-être prononcée par la directrice, après avis du conseil d'école, en cas de négligence répétée ou de mauvaise volonté évidente des parents pour reprendre leur enfant à la sortie des classes de midi. Les enfants encore présents à l'école après 15h45 seront confiés au personnel du périscolaire (TAP) de 15h45 à 17h15 les mardis et vendredis puis aux services de la garderie communale de 17h15 à 18h30. Pour un bon fonctionnement des activités TAP, aucun parent ne pourra reprendre son enfant avant 17h15, heure de fin des TAP. Une garderie payante est assurée par le personnel communal jusqu'à 18h30.

B. Rôle des enseignants

L'enseignant assure de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires ; mais cela n'implique pas pour autant sa présence à tous les instants auprès de chaque enfant.

C. Personnes étrangères à l'Education Nationale

En cas de nécessité, et pour l'encadrement des élèves au cours des activités péri-scolaires, l'enseignant pourra accepter ou solliciter l'aide des parents agissant à titre bénévole. Les ATSEM participent également à la surveillance des enfants, sous la responsabilité des enseignants.

7. CONCERTATION ECOLE / FAMILLE / MAIRIE

A. Le conseil d'école

Il est formé du conseil des maîtres, du comité des parents élus, du maire (ou de son représentant) et du DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale). Il est consulté sur le règlement intérieur, les transports scolaires, les cantines et garderies, les activités post et péri-scolaires, l'hygiène, les modalités d'information.

La directrice réunit et préside le conseil d'école.

B Dispositions particulières

L'enseignant d'une classe peut réunir les familles chaque fois que la vie de classe l'exige.

Une séance consacrée à l'information générale des familles sera organisée à une date proche de la rentrée.

Le règlement intérieur est établi par la directrice, après avis du conseil d'école, compte tenu des dispositions du règlement départemental avec l'accord de Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription. Il peut être révisé chaque année lors de la première séance du conseil d'école.

PREVISIONNEL
Activités scolaires année 2016/2017

	GS/PS BALAYER	MS/PS FAISANS	GS/PS VITALIS	MS/PS CASTELL / LARDEZ
Théâtre de l'Archipel	« Avenue Zéro » 12/12/2016 9h45	Demande faite	« Avenue Zéro » 13/12/2016 9h45	Demande faite
Musée art moderne Céret		Mercredi 19 octobre 2016		
Ecole et Cinéma « L'étrange Noël de Mr Jack »	Mardi 15 Nov Le Castillet		Mardi 15 Nov Le Castillet	
Ecole et Cinéma « Une vie de chat»	Demande faite Mars Le Castillet		Demande faite Mars Le Castillet	
Ecole et Cinéma « Jour de fête»	Demande faite Avril Le Castillet		Demande faite Avril Le Castillet	
Spectacle de Noël offert par la Municipalité	SPECTACLE DE MAGIE « Christophe HERY » Jeudi 15 Décembre 2016 au matin - Salle Ali			
RENCONTRES CHANTANTES chorales	Courant Avril / Mai			
USEP « CONTES ATHLETIQUES »	Jeudi 17 Avril 2017 Stade de Pollestres			
USEP « JEUX TRADITIONNELS »	Mai/ Juin2017			

**DEMANDE DE TRAVAUX – MISE A JOUR en date du 8
Novembre 2016**

Remerciements pour les travaux effectués pendant l'été notamment la réfection des petits bancs (écharde, clous ou vis...) et le nettoyage du jardin, l'achat et le montage d'un meuble de rangement avec casier pour la classe de Mme Balayer, la réparation des fixations de bacs rouges sur les chevalets de peinture des classes de Mme Vitalis et de Mme Castell, l'étagère dans la classe de Mme Faisans...

Un grand merci au nom de tous les enfants pour la réfection du sol souple et des jeux de cour. Un petit papier a été collé sur le cahier de liaison pour demander aux adultes de ne pas marcher sur le sol avec des chaussures agressives pour la matière du sol, ceci afin que celui-ci dure longtemps.

En rouge ce qui touche à la sécurité**Salle de motricité**

Nous signalons à nouveau la **dangérosité du sol qui se soulève du côté de la BCD**

- Une vitre brisée
- Les portes des placards coulissants sont à réviser de toute urgence
- Convecteurs de la clim : de la « mousse » tombe au bas des convecteurs.

Cour de récréation jeux de cour et jardin :

- Prévoir un local supplémentaire pour ranger les cycles et objets roulants

Tisanerie

- Une vitre brisée

Classe n°4 de Mme BALAYER

- Une vitre brisée

Classe de n°3 Mme VITALIS

- Amélioration des fixations des étagères sur deux meubles bas (voir l'enseignante)
- Fabrication et fixation d'une étagère à côté du bureau de l'Atsem à droite en entrant et déplacement de deux panneaux d'affichage en liège
- Porte d'entrée : un caoutchouc d'isolation s'enlève

Classe n° 2 de Mme CASTELL

- Réparation ou remplacement du convecteur du chauffage dans la salle de propreté entre les classes de Mme Faisans et de Mme Castell (indépendant du système général de la climatisation réversible).

Classe n°1 de Mme FAISANS

- Une vitre brisée : la fissure s'est agrandie
- Revisser les vis des bancs
- Placer une claustra (voir avec l'enseignante)
- Crochets des porte-manteaux qui ne sont pas fonctionnels

Cantine

- Convecteur couloir/sanitaires ne fonctionne pas
- **Système de fermeture des portes de secours à changer (voir PPMS)**

GENERAL : L'insonorisation des salles est vivement souhaitée. Les enfants passent leur journée dans le bruit. La qualité de vie et les conditions de travail s'en trouveraient grandement améliorées.

